

ATTESTATION PRIME VAE

PRIME A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) NEUF OU RECONDITIONNE

(suivant délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2019 modifiée par la Décision du Président

n° MT-2020-07 du 12/05/2020 et dans la limite des crédits disponibles)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE (réservé aux habitants de la CdA) :

VILLE : CODE POSTAL :

DATE DE NAISSANCE (réservé aux personnes majeurs) :

MONTANT DU QUOTIENT FAMILIAL CAF :

MONTANT DE LA PRIME ATTRIBUEE (case cochée par la Maison de la Mobilité) :

- QF inférieur ou égal à 450 € : 50 % du prix d'achat plafonné à 500 €
- QF inférieur ou égal à 650 € : 40 % du prix d'achat plafonné à 400 €
- QF inférieur ou égal à 750 € : 30% du prix d'achat plafonné à 300 €
- QF supérieur à 750 € : 20% du prix d'achat plafonné à 200 €

Montant de la prime valide pour un délai de deux mois à compter de la délivrance du présent document, pour les VAE achetés à compter du 18 mai 2020.

La prime est attribuée sous réserve de transmission des pièces nécessaires à l'instruction du dossier et validation par la communauté d'agglomération de La Rochelle.

La Rochelle, le

Cachet de la Maison de la Mobilité